Comité référendaire petite enfance

Associations: Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) « Association genevoise des éducateurs-trices du jeune enfant (AGEJE) « Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) « Association pour la formation continue petite enfance genevoise (FOCPE) Syndicats: SIT « SSP/vpod » UNIA « Syna « Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné « CGAS Partis: solidarités » Ensemble à gauche « Parti socialiste » Les Verts « La Gaduche » Parti socialiste » Entrail « Parti pirate

p.a. CGAS, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève ccp 17-263047-1 iban CH05 0900 0000 1726 3047 1 petite.enfance@cgas.ch

Genève, le 9 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après le refus de la loi réduisant les normes d'encadrement dans les crèches, c'est NON à des crèches au rabais et aux économies sur le dos des enfants !

Le comité référendaire Petite Enfance salue le refus de la population de modifier la loi sur l'accueil de la petite enfance qui confirme la volonté exprimée par référendum avec plus de 27'741 signatures contre le projet de loi 10636.

En votant NON, la majorité de la population ne s'est pas laissé prendre au piège d'une loi mensongère qui aurait conduit à faire des économies dans les crèches au lieu de créer de nouvelles places d'accueil. Elle a montré son attachement au bienêtre et à la sécurité des enfants en refusant de dégrader les normes d'encadrement. Elle a aussi exprimé son refus d'instaurer des conditions de travail au rabais dans les crèches privées plutôt que d'harmoniser les conditions de travail dans le canton.

Rappelons qu'il manque entre 2500 et 3000 places de crèches à Genève. Aujourd'hui, la population genevoise a signifié clairement la nécessité de créer de nouvelles places d'accueil de qualité pour répondre à la demande insatisfaite. En juin 2012 déjà, la population avait accepté un texte constitutionnel qui prévoit que le canton et les communes mettent des moyens pour créer des places d'accueil de la petite enfance et pour financer le fonctionnement de celles-ci. Nous attendons donc du Département de l'instruction publique et des communes la concrétisation à brève échéance de la volonté populaire maintes fois exprimée de construire de nouvelles crèches et l'adoption par le Grand Conseil d'une loi d'application pour résorber la criante pénurie de places d'accueil. Les différentes composantes du comité référendaire restent mobilisées.

Pour le comité référendaire Petite enfance : Valérie Buchs - 079 454 58 40